



PUBLIÉ LE 18/06/2026

## Don de sang : contre-indication de 24 mois après une PrEP injectable

SURVEILLANCE - HÉMOVIGILANCE

Depuis le 15 juin 2026, le questionnaire que doivent remplir les donneurs de sang avant l'entretien préalable au don a évolué. Les personnes ayant reçu un traitement injectable de PrEP au VIH devront attendre 24 mois après leur dernière injection avant de pouvoir donner leur sang.

En revanche, en cas de prophylaxie préexposition (PrEP) ou post-exposition (PEP) par voie orale, le délai de 4 mois après la dernière prise reste inchangé.

Depuis mars 2022, les personnes prenant une **PrEP orale** (traitement préventif contre le VIH, demi-vie courte) ne peuvent pas donner leur sang pendant **4 mois après leur dernière prise**.

Pour la **PrEP injectable** (comme le cabotégavir, disponible en France depuis février 2026), les autorités sanitaires européennes et américaines recommandent un délai plus long : **24 mois après la dernière injection**. Cette précaution s'explique par la demi-vie longue de la PrEP injectable et son possible impact sur les tests de dépistage du VIH.

La modification apportée au questionnaire préalable au don de sang fait suite à [l'arrêté du 20 mars 2026](#), qui modifie l'arrêté du 17 décembre 2019 fixant les critères de sélection des donneurs de sang, après [l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 28 novembre 2025](#) et les travaux du comité de suivi mis en place pour garantir la sécurité des dons et des receveurs.

### Le rôle de l'ANSM

L'Agence participe à l'évaluation régulière des critères de sélection des donneurs de sang depuis la création du comité de suivi en 2016.

Lorsque les critères évoluent, **l'ANSM modifie en conséquence le questionnaire préalable au don de sang**, complété par le donneur avant l'entretien préalable au don de sang, première étape de la sécurisation des dons.

#### ● En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 15/07/2025 - MIS À JOUR LE 18/06/2026

L'ANSM fait évoluer le questionnaire préalable au don de sang

DÉCISIONS (AUTRES PRODUITS)  
DON DE SANG

Pour en savoir plus

[Arrêté du 20/03/2026](#)

[Avis du Haut Conseil de la santé publique du 28/11/2025](#)